

CONVENTION

Entre :

Le Lycée V Havel Bègles
Représenté par M. BALLARIN Proviseur

Et :

L'association « MATH.en.JEANS »,
Siège social : Institut Henri Poincaré, 11 rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris cedex 05,
association régie par la loi du 1er juillet 1901, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, SIREN
– SIRET : 447 580 424 00037.
Représentée par Mme Aviva Szpirglas, Présidente.

Article 1 : Objet

La présente convention concerne l'atelier scientifique :
MATH.en.JEANS du Collège/Lycée
prévu au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Article 2 : Modalités

Création d'un atelier *MATH.en.JEANS* :

Dates : 01-09-2021

Lieu : Lycée V Havel 5 av D. Mitterrand 33130 Bègles

Article 3 : Dispositions financières

L'établissement s'engage à verser à l'association MATH.en.JEANS la somme de 75 euros pour l'inscription de son atelier et ouvrant le droit à sa participation à un congrès MATH.en.JEANS selon les modalités ci-après.

Une participation de 50 euros par élève et adulte (enseignants et accompagnants participants) sera demandée à votre établissement en guise de contribution aux frais de congrès¹.

L'inscription est exclusive de toute autre contribution à quelque titre que ce soit, cotisations sociales notamment.

En cas de nécessité, une participation « à distance » au congrès pourra être proposée. Pour que la demande de participation d'un atelier à ce congrès soit étudiée, il faudra déposer une demande circonstanciée auprès de l'Association, visée par le chef d'établissement. Si l'atelier MATH.en.JEANS de l'établissement obtient l'accord de l'Association pour pouvoir participer au congrès "à distance", accord qui ne sera donné qu'exceptionnellement, la contribution aux frais de congrès demandée à l'établissement sera de 10 euros par élève et adulte (enseignant et participant).

¹ Les congrès ont lieu sur des sites universitaires ; les dépenses pour les congrès comprennent entre autres la location de matériels, la location de salles, la restauration, la mise en place de la sécurité, l'entretien des locaux, la participation aux frais de salaire et au fonctionnement de l'association, etc. Les déplacements vers le lieu de congrès ainsi que l'hébergement sont pris en charge par l'établissement qui pourra demander des aides localement pour permettre à l'atelier de participer au congrès.

Article 4 : Exécution de la convention

La présente convention prendra effet à compter de la date de signature. Sa durée est limitée à la réalisation de son objet.

Article 5 : Modalités de règlement

Le règlement s'effectuera sur facture par virement administratif.

Fait à Bègles, le 15 Octobre 2021, en deux exemplaires.

Le Proviseur du Lycée
Monsieur B. BALLARIN
Représentant le Lycée V. Havel



Lycée VACLAV HAVEL
5 avenue Danielle Mitterrand - BP 154
33130 BEGLES
Tél. 05 57 30 49 00
Fax 05 56 85 01 74

La Présidente,
Aviva Szpirglas
Représentant l'association *MATh.en.JEANS*

